



RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00116

Numéro SIREN : 437 526 593

Nom ou dénomination : 2B USINAGE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2013 sous le numéro de dépôt 3094

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République  
71100 CHALON SUR SAONE  
Tél. : 03.85.90.07.80 - mail: chal-contact@greffe-tc.net  
toutes infos : www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

LEDONIA EXPERTISE

15 avenue Jean Moulin  
bp 90076  
39002 LONS LE SAUNIER CEDEX

V/REF : AV  
N/REF : 2003 B 116 / 2013-A-3094

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 28/11/2013, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation  
- Changement de forme juridique - SAS

Concernant la société

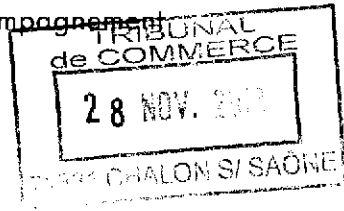
2B USINAGE  
Société à responsabilité limitée  
Z.A la Condamine  
71480 Cuiseaux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-3094 le 28/11/2013  
R.C.S. CHALON SUR SAONE 437 526 593 (2003 B 116)

Fait à CHALON SUR SAONE le 28/11/2013,  
LE GREFFIER



*[Signature]*



**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**GREFFE**  
28 BOULEVARD DE LA  
REPUBLIQUE  
71100 CHALON SUR SAONE

LONS-LE-SAUNIER,  
Le 26 Novembre 2013

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, concernant le projet de **transformation en Société par Actions Simplifiée** de la **SARL 2B USINAGE**, dont le siège social est sis ZA LA CONDAMINE 71480 CUISEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 437 526 593 :

- ✓ 1 exemplaire du rapport du commissaire à la transformation,
- ✓ 1 chèque de 19,07 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de CHALON SUR SAONE.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'expression de nos salutations distinguées.

P/o Chantal SORCUES

Aline VOISIN

Service Juridique  
03.84.24.87.57

N° Facture	Date Facture
R 201311/18489	28/11/2013

ETAT DES FRAIS  
DUPLICATA

Numéro de client : /  
Provision ..... :  
Votre réf. .... : AV  
Nos réf. .... : DB

LEDONIA EXPERTISE  
15 avenue Jean Moulin  
bp 90076  
39002 Lons-le-Saunier

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	19.6	0.51	0.00	3.11
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte 2B USINAGE - Dépôt numéro 2013/A/3094	1	0.00	19.6	0.00	5.90	5.90
W801	801 Lettre simple < 20g	1	0.61	19.6	0.12	0.00	0.73
Totaux :			11.01		2.16	5.90	19.07

Montants en EUR

Total : (EUR) 19.07

Règlements Perçus et/ou Restitués :  
DB LEDONIA EXPERTISE SG (0002515) (EUR) 19.07

FACTURE SOLDEE

Surveillance gratuite d'une entreprise sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
Extrait Kbis, bilan sociétés et procédures collectives sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
Règlement par chèque à l'ordre du greffe ou par virement : FR83 2004 1010 0406 2775 0A02 536 PSSTFRPPDIJ

**SARL 2 B USINAGE**

**ZA La Condamine**

**71480 CUISEAUX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SARL 2 B USINAGE**  
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €

ZA La Condamine  
71480 CUISEAUX

RCS Chalon sur Saône 437 526 593

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur la transformation de la société SARL 2 B USINAGE  
Société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée**

\*\*\*\*\*

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 9 octobre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 815 999 €, en baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 12 712 €, en diminution au regard de celui de N - 1, des capitaux propres de 168 989 € et un endettement de 266 125 € ;
- aucune situation comptable intermédiaire n'a été établie depuis le 30 juin 2013, cependant, les éléments enregistrés en comptabilité depuis cette date ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

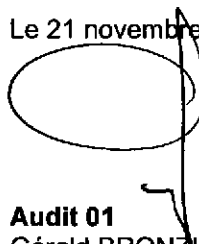
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Oyonnax,

Le 21 novembre 2013



**Audit 01**  
Gérald BRONZINA  
Commissaire aux comptes et à la transformation